

Consignes destinées aux Auteurs



La SAEL publie les textes qui lui sont proposés dans ses Cahiers, Mémoires, livres et sur son site internet. Les textes acceptés seront finalisés et mis en page comme précisé plus loin.

Les recherches publiées sont relatives aux disciplines suivantes : sciences humaines (*histoire, archéologie, histoire littéraire, littérature*), arts et patrimoine, sciences exactes.

Elles portent sur les fait subvenus avant 1697 dans l'ancien diocèse de Chartres (de Mantes à Blois), et dans le département d'Eure-et-Loir pour les faits postérieurs à cette date.

Le texte doit exclure tout débat politique, religieux, sectaire. Il doit être inédit ou représenter une approche nouvelle d'un sujet. Le texte doit être de première main et, il doit faire preuve, dans son traitement, d'un sérieux scientifique attesté par des références aux recherches et aux archives consultées directement, clairement et précisément citées. L'orthographe et la grammaire doivent être correctes.

Les textes destinés à l'impression

Un exemplaire imprimé du document doit être fourni ainsi qu'un fichier numérique issu d'un traitement de texte ; la SAEL se chargeant des conversions si nécessaire. Ce fichier sera net de tout virus. Les paragraphes s'enchaînent et ne dépassent pas en général une vingtaine de lignes. Titres et sous titres (*deux niveaux hiérarchiques maximum*) sont acceptés. Les notes de bas de page sont acceptées. Elles peuvent éventuellement être reportées en fin de document.

- La longueur du texte d'un article pour les Cahiers doit être comprise entre et signes (de 10 à 30 pages A4) (*sauf cas particuliers à déterminer par la Commission de Publications en fonction de l'intérêt du texte*) et de 2 à 5 pages d'illustrations.
- La longueur du texte destiné aux Mémoires doit se situer aux environs de signes (de 40 à 50 pages A4). 16 pages d'illustrations couleurs maximum sont acceptées.
- Les textes respecteront les consignes typographiques en annexe.

Les textes publiés sur le site internet

Les textes destinés aux Cahiers peuvent être publiés sur le site internet de la SAEL en version réduite (+/- 50%), à l'instar des limitations que l'on trouve sur la plupart des sites d'informations (*Le Monde, le Figaro etc.*). Cette publication numérique peut être antérieure à la publication imprimée des Cahiers; la primeur des textes complets restant à l'écrit, à la seule attention des adhérents.

Les livres et couvertures

Les textes relèvent des mêmes contraintes que celles des articles des Cahiers. La longueur du texte peut aller jusqu'à 300 pages. Pour ce volume, 16 pages couleurs pourront être décomptées.

La couverture, établie conjointement avec l'auteur, devra respecter la charte graphique de la SAEL et comprendra les logos des organismes institutionnels avec lesquels cette dernière est en relation.

L'auteur fournira une brève description de son parcours l'ayant amené à écrire ce livre ainsi qu'une photo (bonne qualité) de lui-même. Il fournira aussi une présentation synthétique de l'ouvrage. En dehors du réseau propre à la SAEL, les livres pourront éventuellement être distribués dans des réseaux nationaux (FNAC, réseau des Libraires Indépendants ...).

Les illustrations :

L'auteur fournit des images en haute qualité (*300 ppp -points par pouce-*) et dans le format de son choix. A noter que les images en noir et blanc ne sont pas décomptées du crédit des pages couleurs. Il peut fournir certaines images techniques (*schémas, cartes, logos, arbre généalogique ...*) en format vectoriel. La SAEL procédera ou assistera l'auteur dans ce domaine (*assistance individualisée pour les auteurs en faisant la demande*). Les illustrations doivent être sourcées et accompagnées de leur légende, l'auteur doit s'assurer qu'il dispose du droit de les publier.

Interviews et films

Accessoirement, il pourra être demandé à l'auteur de se prêter à une interview filmée permettant de présenter son ouvrage ou son texte. Un montage pourra être réalisé en intégrant des éléments iconographiques fournis par l'auteur. Il donnera son accord sur le montage final. Une information, sous forme d'infolettre, sera envoyée aux adhérents et sympathisants de la SAEL. Ces vidéos seront mises en ligne sur la chaîne vidéo de la SAEL (Youtube).

Conditions de publication :

Réception et examen par la Commission de Publications de la SAEL

Les textes sont examinés puis acceptés ou refusés par la Commission de Publications, dont l'avis est souverain.

Trois cas peuvent se présenter :

- acceptation avec les aménagements de mise en page usuels,
- acceptation sous réserve de remaniement et de restructuration importants,
- refus.

Conditions de réalisation de la publication :

Si son texte est accepté, l'auteur est consulté pour les corrections souhaitables, participe à la relecture et à la correction des épreuves, donne son bon à tirer (BAT) avant l'impression.

Droits et engagements :

- L'auteur cède ses droits à la SAEL et lui réserve la publication de son texte ou de son ouvrage tel qu'il a été présenté.
- Ainsi, il cède ses droits sur les impressions-papiers des Mémoires, Cahiers, ouvrages et sur les publications numériques (site internet et vidéo) qui pourraient en être faites.
- L'auteur ne perçoit aucune rétribution mais il reçoit un certain nombre d'exemplaires du périodique ou de l'ouvrage : 5% de livres imprimés ; 3 exemplaires par auteur d'article.
- Un contrat précisant les conditions de l'accord est signé par chaque partie.
- Il serait souhaitable que l'auteur soit membre de la SAEL.

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à la SAEL sael28@

Annexe typographique

Les textes doivent répondre aux normes typographiques de l'Imprimerie nationale, notamment :

- *Italique*
- **Gras**
- Expo^{sants}
- Capitales accentuées
- Sigles en capitales sans points
- Citations insérées dans le corps de texte en romain et entre guillemets
- L'appel de notes de bas de page doit être en chiffres arabes accolé à la dernière lettre du mot.

Pour plus d'informations

Normes typographiques de l'Imprimerie nationale

Norme ISO 690/AFNOR Z 44-005

%C3%

Exemples

- Livres

nom de l'auteur en petites capitales, Prénom, *Titre en italique*, Lieu d'édition, éditeur, années, nombre de pages ou tomes (collection, numéro de collection)

Billot, Claudine, *Chartres à la fin du Moyen Age*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1987, 360 p. (Civilisations et société, 76)

On ajoute, après le nom de l'auteur, un (*dir.*) en cas de direction d'ouvrage, ou un (*éd.*) en cas d'édition de sources.

Chédeville, André (*dir.*), *Histoire de Chartres et du pays chartrain*, Toulouse, Privat, 1983, 324 p.

(Pays et villes de France)

Guérard, Benjamin (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, Paris, Imprimerie de Crapelet, 1840, 2 vol. (Collection de documents inédits sur l'histoire de France)

Dans le cas d'un ouvrage collectif, on limite à 3 le nombre d'auteurs. Au delà, on indique (*et al.*)

Burnouf, Joëlle, Arribet-Deroin, Danielle, Desachy, Bruno (*et al.*), *Manuel d'archéologie médiévale et moderne*, Paris, Armand Colin, 352 p.

On peut ajouter toute précision que l'on juge utile au lecteur pour préciser la référence bibliographique : référence à un colloque en cas de publication des actes, à une exposition en cas de catalogue,...

Les travaux universitaires obéissent à la même règle de présentation, l'éditeur étant l'université de soutenance. On prendra juste soin de préciser, après le titre, le diplôme soutenu (ex : "thèse de doctorat en histoire contemporaine").

- Chapitre de livre ou participation à un ouvrage collectif

nom de l'auteur en petites capitales, Prénom, Titre du chapitre, *in* : nom de l'auteur en petites capitales, Prénom, *Titre en italique*, Lieu d'édition, éditeur, années, pages (collection, numéro de collection)

Joly, Dominique, Gibut, Pascal, La place du Fer dans l'archéologie urbaine à Chartres (Eure-et-Loir), *in* : Buschenschutz, Olivier, Chardenoux, Olivier, Krausz, Sophie (*et al.*), *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire*. Actes du XXXII^e colloque de l'Association pour l'Étude de l'Âge du Fer, Bourges, 1^{er}-4 mai 2008, Tours, FERACF, 2009, p. 317-328 (Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France, 35).

- Article dans un périodique

nom de l'auteur en petites capitales, Prénom, Titre de l'article, *Titre du périodique en italique*, volume/numéro, années, pages.

Couturier, Marcel, Histoire du collège de Chartres, 1535-1794, *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, vol. XXVII, 1977, p. 151-310.

- Publication en ligne

Les publications en ligne (ouvrage complet, périodique) obéissent aux mêmes règles que les publications "papier". On ajoutera la mention [en ligne] après le titre, ainsi que l'URL en fin de référence et la mention (consulté le xx/xx/20xx)

On se dispensera d'indiquer le nombre de pages si cette information n'est pas disponible.

Acheré, Vincent, Une barbacane de la fin du Moyen Âge à Chartres (Eure-et-Loir), *BUCEMA, Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre* [en ligne], 19.2, 2015. URL : (consulté le 30/11/2022).

- Site internet

Nom de l'auteur en petites capitales, Prénom, *Titre du site internet* [en ligne], "page consultée" (éventuellement), adresse URL (date de consultation)

Institut Géographique National, *Géoportail* [en ligne], URL : (consulté le 03/12/2021)

La première citation est toujours donnée en entier. Les autres renvois sont marqués avec le terme "ibid." si elle est citée aussitôt après, ou par un simple rappel de l'initiale du prénom/nom de l'auteur accompagné d'un début du titre et de points de suspension pour une citation un peu plus loin.

Les références à des documents d'archive répondent à la convention suivante :

Lieu de conservation, cote, numéro de pièce/folio/page (éventuellement)

Les lieux de conservation se notent en abrégé : Arch. nat., Arch. dép. (+ département), Arch. mun. (+ ville), Bibl. nat. Fr., Bibl. mun. (+ ville). Pour les autres types de dépôts (étrangers notamment), développer l'abréviation à la première occurrence.

Arch. dép. Eure-et-Loir, G 352

Arch. mun. Chartres, Ld1/1-1, f° 123v

En cas de document formellement identifié, on ajoutera le nom de l'auteur (éventuellement), le titre et la date

Arch. dép. Eure-et-Loir, G 1389, *Terrier du chapitre de Chartres pour la ville et banlieue de Chartres*, 1590-1606

Un manuel concernant la "*Chaîne éditoriale de la SAEL*" est disponible sur demande.